Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-092_2026-DE

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 092/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents .....20
de Votants .....26
Pouvoirs : ….....6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

---

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : MEURICE Paul, LE COUVIOUR Mélanie, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane.

Absent : /

Pouvoirs : MEURICE Paul à BOUTTIER Élodie, LE COUVIOUR Mélanie à Linda BONNERUE, LE NAOUR Solène à MARCHAIS Yann, MARTIN Jérémy à CHEVALIER Annie, GUYOT Albane à Thierry BEAUJEAN, GUEGUEN Marie à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : BOURVIC Arnaud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Foncier – Régularisation limite domaine public-privé - Vente d'une parcelle - La Croix du Bois.

**Conformément** à l'article L.224-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis des domaines en date du 4 juin 2026,

**Vu** la division parcellaire réalisée par le Cabinet HAMEL, Géomètres-Experts,

**Vu** la mise à jour des numéros cadastraux le 11/09/2025 au regard du DMPC n° 1100B vérifié et numéroté le 10/09/2025.

Il est exposé qu'il s'agit d'une régularisation d'une réalité de terrain, faisant suite à un alignement réalisé en 2025 de la parcelle AD 225 sise 9, La Croix du Bois.

Il a été constaté que la clôture d'accès à la propriété a été installée sur le domaine privé de la Commune de Breteil, parcelle AD 108, sur une emprise au sol de 24 m², par méconnaissance des limites cadastrales.

Suite au décès de la propriétaire, les démarches de régularisation à travers la cession de ce bout de parcelle ont été suspendues, le temps que l'acte de succession soit établi. La propriété ayant été transmise à l'un des héritiers, la régularisation peut reprendre et aboutir à la validation du plan de division et la cession, par acte notarié.

Les conditions et caractéristiques de la cession proposée sont les suivantes :

- Bien concerné : parcelle AD 230 issue de la division de la parcelle AD 108 d'une superficie de 24m²
- Situation juridique : libre
- Prix : base de 66€ / m², net vendeur

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-092_2026-DE

- Les frais d'acte afférents à la vente seront à la charge exclusive de l'acheteur
- L'office notarial chargé de la cession sera l'étude de l'acheteur, étant entendu qu'il était chargé de la succession de la propriété et dispose déjà d'éléments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide d'autoriser :

- la cession de la parcelle AD230 au « 9, La Croix du Bois » selon les conditions énumérées ci-dessus,
- Madame la Maire à confier la préparation et l'établissement des actes à l'office notarial RAMBEAU basé à Montfort-sur-Meu, étant entendu que les frais seront à la charge exclusive de l'acheteur,
- Madame la Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente ainsi que toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier.
- l'affectation des crédits nécessaires au budget 2026.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Arnaud BOURVIC